

Accord à l'Unedic - une fois de plus - sur le dos des chômeurs et chômeuses

31 mars 2017



Le 31 mars 2017

Accord à l'Unedic - une fois de plus - sur le dos des chômeurs et chômeuses

Les incertitudes liées à la période électorale ont ramené le Medef à vouloir négocier alors que depuis 9 mois plus aucune discussion n'avait été possible. Il a trouvé une nouvelle fois des « partenaires sociaux » compréhensifs puisque seule la CGT a refusé l'accord proposé. Rappelons que notre Union syndicale Solidaires n'est pas invitée à ces négociations pas plus que les organisations d'usagers représentant les chômeurs-euses, précaires et intermittent-es.

Un jeu d'équilibre savant a consisté à compenser une insuffisante hausse de certaines cotisations patronales (passant de 4 à 4,05%) avec une baisse beaucoup plus large d'autres. L'objectif réel était d'éviter de traiter la question de la taxation de la précarité subie par de plus en plus de salarié-es au travers notamment des contrats courts : la seule taxe existante depuis 2013 est même supprimée.

Les vraies mesures de régression sociale prises concernent surtout les salarié-es âgée-es, des femmes - les plus nombreuses - et des hommes qui ont pourtant le plus de mal à retrouver un emploi. Cherchez l'erreur ! Ainsi les conditions d'âge pour accéder à une indemnisation plus longue sont repoussées de 50 à 55 ans. Avec comme conséquence de faire basculer de plus en plus de personnes vers les minima sociaux insuffisants pour survivre.

L'abondement de 500 heures supplémentaires de formations « offertes » ne doit pas faire illusion. Cette durée de formation reste toujours insuffisante pour engager un parcours réellement qualifiant.

Par ailleurs la révision obscure du mode de calcul des allocations, va avoir pour conséquence directe un recul très net de la durée possible d'indemnisation pour tous les privé-es d'emploi et parmi elles et eux les femmes et les jeunes. Régression pénalisante et tout aussi inacceptable.

Au final 270 millions d'euros d'économie contre 900 millions de baisse de dépenses...

Pour Solidaires, le partitarisme montre ici son caractère indigne en l'absence de rapport de force : il se sert qu'à valider les options de recul des droits sans tenir compte des besoins réels des personnes concernées.

Le chômage est la conséquence d'un système financier et néolibéral qui stitue et « jette » les travailleur-euses au gré des restructurations, délocalisations, et autres « modernisations ». De ce fait, il est largement de la responsabilité des patrons qui décident de licencier pour de plus grands profits.

L'argent des cotisations chômage est l'argent des salarié-es prélevé sur leurs salaires, ce sont elles et eux seul-es qui ont la légitimité pour décider de l'indemnisation du chômage.

Le gouvernement s'apprête à valider cet accord antisocial. Il a distribué des milliards aux grandes entreprises via le CICE sans contrepartie de création d'emplois, qui a continué la politique insopérante d'allègement des cotisations sociales patronales, porte la responsabilité d'avoir permis l'augmentation du chômage, de la précarité et de la paupérisation sociale.

Pour Solidaires il faut :

- partager le temps de travail : 32 heures sans perte de salaire et compensé par des recrutements
- un nouveau statut du salarié-e avec une obligation de reclassement pour les entreprises qui licencient y compris pour les donneuses d'ordre
- un fond patronal mutualisé pour financer les formations nécessaires et la continuité du salaire
- une véritable politique de formation continue rémunérée permettant d'accéder à un emploi choisi
- une augmentation des minima sociaux.

144 Bd de la Villette 75 019 Paris	Téléphone 33 1 58 39 30 20 Télécopie 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org www.solidaires.org
--	--	--



Les incertitudes liées à la période électorale ont ramené le Medef à vouloir négocier alors que depuis 9 mois plus aucune discussion n'avait été possible. Il a trouvé une nouvelle fois des « partenaires sociaux » compréhensifs puisque seule la CGT a refusé l'accord proposé. Rappelons que notre Union syndicale Solidaires n'est pas invitée à ces négociations pas plus que les organisations d'usagers représentant les chômeurs-euses, précaires et intermittent-es.

Un jeu d'équilibre savant a consisté à compenser une insuffisante hausse de certaines cotisations patronales (passant de 4 à 4,05%) avec une baisse beaucoup plus large d'autres. L'objectif réel était d'éviter de traiter la question de la taxation de la précarité subie par de plus en plus de salarié-es au travers notamment des contrats courts : la seule taxe existante depuis 2013 est même supprimée.

Les vraies mesures de régression sociale prises concernent surtout les salarié-es âgée-es, des femmes - les plus nombreuses - et des hommes qui ont pourtant le plus de mal à retrouver un emploi. Cherchez l'erreur ! Ainsi les conditions d'âge pour accéder à une indemnisation plus longue sont repoussées de 50 à 55 ans. Avec comme conséquence de faire basculer de plus en plus de personnes vers les minima sociaux insuffisants pour survivre.

L'abondement de 500 heures supplémentaires de formations « offertes » ne doit pas faire illusion. Cette durée de formation reste toujours insuffisante pour engager un parcours réellement qualifiant.

Par ailleurs la révision obscure du mode de calcul des allocations, va avoir pour conséquence directe un recul très net de la durée possible d'indemnisation pour tous les privé-es d'emploi et parmi elles et eux les femmes et les jeunes.

Régression pernicieuse et tout aussi inacceptable.

Au final 270 millions d'euros d'économie contre 900 millions de baisse de dépenses...

Pour Solidaires, le paritarisme montre ici son caractère indigent en l'absence de rapport de force : il ne sert qu'à valider les options de recul des droits sans tenir compte des besoins réels des personnes concernées.

Le chômage est la conséquence d'un système financier et néolibéral qui utilise et « jette » les travailleuses au gré des restructurations, délocalisations, et autres « modernisations ». De ce fait, il est largement de la responsabilité des patrons qui décident de licencier pour de plus grands profits.

L'argent des cotisations chômage est l'argent des salarié-es prélevé sur leurs salaires, ce sont elles et eux seul-es qui ont la légitimité pour décider de l'indemnisation du chômage.

Le gouvernement s'apprête à valider cet accord antisocial. Il a distribué des milliards aux grandes entreprises via le CICE sans contrepartie de création d'emplois, qui a continué la politique inopérante d'allègement des cotisations sociales patronales, porte la responsabilité d'avoir permis l'augmentation du chômage, de la précarité et de la paupérisation sociale.

Pour Solidaires il faut :

- partager le temps de travail : 32 heures sans perte de salaire et compensé par des recrutements
- un nouveau statut du salarié-e avec une obligation de reclassement pour les entreprises qui licencient y compris pour les donneuses d'ordre
- un fond patronal mutualisé pour financer les formations nécessaires et la continuité du salaire
- une véritable politique de formation continue rémunérée permettant d'accéder à un emploi choisi
- une augmentation des minimas sociaux.

• Emplacement : PRESSE > Communiqués >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Accord-a-l-Unedic-une-fois-de-plus-sur-le-dos-des-chomeurs-et-chomeuses>